

EXPLORATION DIOS INC.

États financiers annuels

31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-5
États de la situation financière	6
États du résultat global	7
États des variations des capitaux propres	8
États des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires aux états financiers	10-28

C.P. 114, Succursale NDG, Montréal QC H4A 3P4
Tél. : 514-923-9123
Courriel: mjgirard@diosexplo.com
Site web: www.diosexplo.com

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
1000, rue Germain
Val-d'Or (Québec) J9P 5T6

T 819 825-6226

Aux actionnaires de
Exploration Dios Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Exploration Dios Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017 et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2018 et 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion au 31 décembre 2018, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Alain Lemaire.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.

Val-d'Or

Le 11 avril 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109964

EXPLORATION DIOS INC.

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	561 183	376 296
Taxes sur les produits et services à recevoir		2 596	15 163
Frais payés d'avance		2 287	350
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir		263 122	-
		829 188	391 809
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	2 273 921	1 719 657
Total de l'actif		3 103 109	2 111 466
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		98 883	41 584
Autres passifs	8.1	159 856	52 040
Total du passif		258 739	93 624
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	8.1	20 318 951	19 448 838
Surplus d'apport		2 937 037	2 795 107
Déficit		(20 411 618)	(20 226 103)
Total des capitaux propres		2 844 370	2 017 842
Total du passif et des capitaux propres		3 103 109	2 111 466

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 11 avril 2019.

(signé) Marie-José Girard

Marie-José Girard
Administrateur

(signé) René Lacroix

René Lacroix
Administrateur

EXPLORATION DIOS INC.

États du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le 31 décembre	
		2018	2017
		\$	\$
DÉPENSES			
Charge au titre des avantages du personnel	9.1	57 445	23 124
Honoraires de consultation		29 627	30 050
Honoraires professionnels		25 407	26 957
Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires		25 289	22 884
Publicité, voyages et relations publiques		7 855	7 684
Assurances, taxes et permis		7 380	9 639
Frais de bureau		4 694	5 324
Frais bancaires		756	720
Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7	-	1 649 892
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7	-	1
PERTE OPÉRATIONNELLE		158 453	1 776 275
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES			
Produits financiers	10	2 245	5 674
Charges financières	10	(3 678)	(395)
		(1 433)	5 279
PERTE AVANT IMPÔTS		(159 886)	(1 770 996)
Impôts différés	12	52 040	-
PERTE NETTE ET TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		<u>(107 846)</u>	<u>(1 770 996)</u>
PERTE NETTE PAR ACTION - de base et diluée	11	<u>(0,002)</u>	<u>(0,03)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

États des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions		Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres	
		Nombre d'actions émises	Nombre d'actions à émettre	\$	\$	\$	
Solde au 1er janvier 2017		55 168 060	-	19 344 758	2 787 331	(18 451 615)	3 680 474
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	-	(1 770 996)	(1 770 996)
Paievements fondés sur des actions	9.2	-	-	-	7 776	-	7 776
Frais d'émission d'actions		-	-	-	-	(3 492)	(3 492)
Émission d'actions	8.1	-	1 734 667	104 080	-	-	104 080
Solde au 31 décembre 2017		55 168 060	1 734 667	19 448 838	2 795 107	(20 226 103)	2 017 842
Solde au 1er janvier 2018		55 168 060	1 734 667	19 448 838	2 795 107	(20 226 103)	2 017 842
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	-	(107 846)	(107 846)
Paievements fondés sur des actions	9.2	-	-	-	47 996	-	47 996
Frais d'émission d'actions		-	-	-	-	(77 669)	(77 669)
Émission d'unités et d'actions	8.1	16 754 700	(1 734 667)	870 113	81 334	-	951 447
Bons de souscription émis à des intermédiaires		-	-	-	12 600	-	12 600
Solde au 31 décembre 2018		71 922 760	-	20 318 951	2 937 037	(20 411 618)	2 844 370

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

États des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

		Exercice terminé le	
		31 décembre	
	note	2018	2017
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Perte nette		(107 846)	(1 770 996)
Ajustements			
Paievements fondés sur des actions		47 996	7 776
Variation de la juste valeur des actions cotées		-	395
Produits financiers non encaissés		-	(2 422)
Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation		-	1 649 892
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		-	1
Impôts différés		(52 040)	-
Variations d'éléments du fonds de roulement	13	16 320	(13 615)
Flux de trésorerie utilisés des activités opérationnelles		(95 570)	(128 969)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Produit de la vente d'actions cotées		-	4 071
Encaissement de dépôts à terme		-	370 000
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation		(766 149)	(693 266)
Crédits d'impôt reçus		372	189 814
Produits d'intérêts		-	6 140
Flux de trésorerie utilisés des activités d'investissement		(765 777)	(123 241)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités et d'actions		1 111 303	156 120
Frais d'émission d'actions		(65 069)	(3 492)
Flux de trésorerie utilisés des activités de financement		1 046 234	152 628
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		184 887	(99 582)
Trésorerie et des équivalents de trésorerie au début		376 296	475 878
Trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin		561 183	376 296
Informations supplémentaires			
Intérêts reçus reliés aux activités opérationnelles		2 245	3 252
Intérêts payés reliés aux activités opérationnelles		(3 678)	-
Informations additionnelles - flux de trésorerie note 13			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Dios Inc. (la "Société") est une société minière d'exploration et d'évaluation dont les activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Etant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2018, la Société a un déficit accumulé de 20 411 618 \$ (20 226 103 \$ au 31 décembre 2017). Cette incertitude significative jette un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créateurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

En janvier 2019, la Société a complété un placement privé accréditif pour un montant total de 193 950 \$, dont les détails sont fournis à la note 19.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de continuité d'exploitation ne convenait pas. La direction n'a pas tenu compte de ces ajustements, qui pourraient être importants, parce qu'elle croit en l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social est situé au 4076, Avenue de Kensington à Montréal, Québec, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole "DOS".

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables et bases d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

4.3 Nouvelle norme adoptées depuis le 1er janvier 2018

Le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté l'IFRS 9 de manière rétrospective, avec le retraitement des données comparatives conformément aux dispositions transitoires de IFRS 9. IFRS 9 définit les exigences relatives à la comptabilisation des actifs et passifs financiers et remplace l'IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation.

L'adoption de la norme IFRS 9 a eu pour effet de modifier le classement des actifs financiers mais n'a pas modifié le classement des passifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie classés dans les prêts et créances selon IAS 39 sont dorénavant classés au coût amorti selon IFRS 9. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur l'évaluation des instruments financiers; par conséquent, les montants comparatifs n'ont pas été retraités.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Pour les périodes considérées, la société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVRN.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle des pertes subies d'IAS 39.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Instruments financiers (suite)

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des salaires à payer.

Subséquentement, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

4.5 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

4.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les fonds monétaires qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

4.7 Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un projet n'est pas assurée ou si le projet était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.9), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.9) et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en actions ou en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.9 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente:

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.10 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.10 Provisions et passifs éventuels (suite)

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de possibilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2018 et 2017, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état de la situation financière.

4.11 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

4.12 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.12 Capitaux propres (suite)

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et les autres passifs émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci à la date de l'émission, et le montant résiduel est attribué aux autres passifs. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a l'intention ferme de renoncer à son droit aux déductions fiscales au profit des investisseurs, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporelle impossible découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et la valeur des bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

4.13 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte aucune option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions à des courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.14 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire la présidente et le conseil d'administration. La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.15 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Certaines nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posées par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Jugements importants de la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.11).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.9).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a dévalué la portion aurifère de la propriété 33 Carats et a radié la propriété Shadow. Le montant de la dévaluation et de la radiation imputé au résultat net s'élève à 1 649 893 \$. Aucune reprise de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices considérés. Se reporter à la note 7 pour l'analyse de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation.

Les autres propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les propriétés puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospecter pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir et des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours des trois derniers exercices.

Paielements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 9.2).

Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux frais d'exploration reportés et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.7 pour plus d'information.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
	\$	\$
Encaisse	21 148	31 729
Fonds monétaires	540 035	344 567
	<u>561 183</u>	<u>376 296</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des fonds monétaires portant intérêt à des taux variant de 0,25 % à 1,12 %, selon le solde des fonds monétaires détenus, (0,90 % au 31 décembre 2017) qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

ANNÉE 2018

DROITS MINIERS	Au 1er janvier 2018	Additions	Radiation / Dévaluation	Au 31 décembre 2018
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	1	8 909	-	8 910
Autish (b)	2 197	-	-	2 197
LeCaron (d)	1	1 930	-	1 931
AU33 (e)	126 782	24 243	-	151 025
Shipshaw (f)	1	-	-	1
14 Karats (g)	1	3 267	-	3 268
K2 (h)	36 773	13 363	-	50 136
Clarkie (i)	17 203	7 127	-	24 330
	182 959	58 839	-	241 798

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2018	Additions	Dévaluation	Crédits d'impôt	Au 31 décembre 2018
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	-	392	-	(136)	256
AU33 (e)	1 127 910	527 335	-	(183 203)	1 472 042
K2 (h)	292 542	101 591	-	(35 222)	358 911
Clarkie (i)	116 246	129 601	-	(44 933)	200 914
	1 536 698	758 919	-	(263 494)	2 032 123
TOTAL 2018	1 719 657	817 758	-	(263 494)	2 273 921

ANNÉE 2017

DROITS MINIERS	Au 1er janvier 2017	Additions	Radiation / Dévaluation		Au 31 décembre 2017
QUÉBEC	\$	\$	\$		\$
33 Carats (a)	73 072	2 821	(75 892)		1
Autish (b)	1 813	384	-		2 197
Shadow (c)	1	-	(1)		-
LeCaron (d)	1	-	-		1
AU33 (e)	126 782	-	-		126 782
Shipshaw (f)	1	-	-		1
14 Karats (g)	1	-	-		1
K2 (h)	31 782	4 991	-		36 773
Clarkie (i)	16 312	891	-		17 203
	249 765	9 087	(75 893)		182 959

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2017	Additions	Dévaluation	Crédits d'impôt	Au 31 décembre 2017
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	1 574 000	-	(1 574 000)	-	-
AU33 (e)	634 782	492 057	-	1 071	1 127 910
K2 (h)	135 786	156 508	-	248	292 542
Clarkie (i)	56 776	59 140	-	330	116 246
	2 401 344	707 705	(1 574 000)	1 649	1 536 698
TOTAL 2017	2 651 109	716 792	(1 649 893)	1 649	1 719 657

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Toutes les charges de dévaluation et de radiation sont présentées en résultat net dans le poste *Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation* ou *Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation*. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, la direction a dévalué les titres de propriété et les frais d'exploration capitalisés pour la portion aurifère de la propriété 33 Carats et a radié les titres de propriété de la propriété Shadow pour les motifs suivants: abandon des claims miniers, des résultats négatifs obtenus après des travaux d'exploration et/ou l'absence de travaux d'exploration significatifs au cours des trois dernières années.

(a) 33 Carats

La propriété 33 Carats est située le long de la rivière Eastmain dans la région des Monts Otish au Québec et est composée d'un bloc (33A08) totalisant 106 claims miniers couvrant 56 km carrés.

Une partie de la propriété (certains claims miniers situés dans les blocs Est) est sujette à une redevance de 1 % sur la production de diamant (gross overriding royalty), dont la moitié est rachetable pour un million de dollars.

Suite à une révision de l'évaluation de la propriété minière, la société a décidé au 31 décembre 2017 de dévaluer la portion aurifère de la propriété au cours de l'exercice (75 892 \$ pour les droits miniers et 1 574 000 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 1 649 892 \$ qui ont été imputés à la dépense).

(b) Autish

La propriété Autish (33P10-15-16) est située près des lacs Magyar, Pepeshquasati et Mantouchiche dans la région des Monts Otish au Québec et est composée de deux blocs de 6 claims miniers couvrant 3,2 km carrés.

(c) Shadow

Suite à l'abandon des claims, la Société a décidé au 31 décembre 2017 de radier cette propriété (1 \$ pour les droits miniers qui ont été imputés à la dépense en 2017).

(d) LeCaron

La propriété LeCaron (33B05) est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 13 claims miniers couvrant 7 km carrés.

Une partie de la propriété (10 claims miniers) est sujette à une redevance de 2 % sur la production et à une redevance d'un dollar par tonne de minerai de diamant. La moitié de chacune de ces redevances peut être rachetée pour un million de dollars chacune.

(e) AU33

La propriété AU33 (33C01) est située près de la rivière Eastmain, à l'ouest de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 171 claims miniers couvrant 90 km carrés.

(f) Shipshaw

La propriété Shipshaw (22D06) de 5 claims miniers couvre 3 km carrés et est située au Saguenay au Québec. La société détient une redevance de 1% sur une production éventuelle concernant 3 claims miniers.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(g) 14 Karats

La propriété 14 Karats (23D14) de 48 claims miniers couvre près de 25 km carrés à 50-75 km au nord-est de la mine d'or Eastmain ou 30-50 km à l'est du projet diamantifère de Stornoway (au Québec).

(h) K2

La propriété K2 (33C04-05) de 134 claims miniers couvre près de 70 km carrés à la Baie James au Québec à environ 50 km à l'ouest du relais routier km 381 le long de la route de Radisson.

(i) Clarkie

La propriété Clarkie (33B05-06) de 56 claims miniers couvre près de 30 km et est située près de la rivière Eastmain, au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec.

8. CAPITAUX PROPRES

8.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend seulement des actions ordinaires créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

- (a) Le 27 décembre 2017, la Société a procédé à la clôture d'un placement accreditif. Un montant total de 156 120 \$ a été souscrit comprenant 1 734 667 actions accréditives à un prix de 0,09 \$. Un montant de 104 080 \$ a été attribué au capital-actions, tandis qu'un montant de 52 040 \$ a été comptabilisé au poste autres passifs à l'état de la situation financière. Ces actions ont été émises le 29 janvier 2018.
- (b) Le 2 février 2018, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé accreditif, sans l'entremise de courtier, auprès de souscripteurs. Un montant de 70 003 \$ a été souscrit lors de cette clôture comprenant 777 811 actions accréditives au prix de 0,09 \$ l'action. Une somme de 54 447 \$ a été allouée au capital-actions, tandis qu'une valeur 15 556 \$ a été attribuée au poste autres passifs à l'état de la situation financière.
- (c) Les 26, 28 et 29 juin 2018, la Société a procédé à la clôture de placements privés sans l'entremise de courtier auprès de quatre fonds de capital de risque du Québec pour un total de 416 000 \$ suite à l'émission de 4 622 222 unités à 0,09 \$ l'unité. Chaque unité comprend une action ordinaire de la Société et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de 0,11 \$ par action durant une période de 24 mois. Un montant de 81 334 \$, lié aux bons de souscription, a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport tandis qu'une somme de 334 666 \$ a été comptabilisé au capital-actions. Les frais d'émission se sont élevés à 18 719 \$. Selon les conventions de souscription conclues avec deux fonds de capital de risque du Québec, la Société s'est engagée à utiliser 200 000 \$ du total des produits de souscription pour réaliser des travaux d'exploration sur les propriétés Clarkie, AU33 et K2 (condition respectée au 31 décembre 2018).
- (d) Le 27 décembre 2018, la Société a procédé à la clôture d'un placement accreditif. Un montant total de 625 300 \$ a été souscrit comprenant 9 620 000 actions accréditives à un prix de 0,065 \$. Un montant de 481 000 \$ a été attribué au capital-actions, tandis qu'un montant de 144 300 \$ a été comptabilisé au poste autres passifs à l'état de la situation financière. Les frais d'émission se sont élevés à 54 494 \$ dont une rémunération d'intermédiaires en espèces de 40 950 \$ et l'émission de 630 000 bons de souscription d'intermédiaires permettant chacun de souscrire à une action ordinaire à un prix de 0,075 \$ l'action le ou le avant le 27 juin 2020. Une valeur de 12 600 \$, liée à ces bons de souscription, a été comptabilisée à titre de frais d'émission.

8.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit:

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de la période	6 469 501	0,17	8 470 929	0,15
Émis	5 252 222	0,11	-	-
Exercés	-	-	-	-
Expirés	(6 469 501)	0,17	(2 001 428)	0,10
Solde à la fin de la période	5 252 222	0,11	6 469 501	0,17

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

8. CAPITAUX PROPRES (suite)

8.2 Bons de souscription (suite)

Au cours de la période de présentation de l'information financière se terminant le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé un montant de 12 600 \$ en frais d'émission de capitaux propres lorsque les bons de souscription ont été attribués à des intermédiaires. La juste valeur a été comptabilisée en augmentation du surplus d'apport et du déficit.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,02 \$ des bons de souscription accordés aux intermédiaires au 31 décembre 2018 a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Prix de l'action à la date de l'attribution	0,05 \$
Dividende prévu	0 %
Volatilité prévue	105 %
Taux d'intérêt sans risque	1,89 %
Durée de vie prévue	1,5 an
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,075 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue des bons de souscription.

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

Date d'échéance	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice \$
18 mai 2018	-	-	332 500	0,20
18 mai 2018	-	-	280 000	0,155
20 mai 2018	-	-	2 023 667	0,20
20 mai 2018	-	-	3 833 334	0,155
26 juin 2020	1 400 000	0,11	-	-
27 juin 2020	630 000	0,075	-	-
28 juin 2020	1 000 000	0,11	-	-
29 juin 2020	2 222 222	0,11	-	-
	<u>5 252 222</u>	<u>0,11</u>	<u>6 469 501</u>	<u>0,17</u>

9. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

9.1 Charge au titre des avantages du personnel

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2018 \$	2017 \$
Salaires et avantages sociaux	250 541	282 082
Paiements fondés sur des actions	47 996	7 776
	<u>298 537</u>	<u>289 858</u>
moins : salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(241 092)	(266 734)
Charge au titre des avantages du personnel	<u>57 445</u>	<u>23 124</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

9. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

9.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux dirigeants, aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 6 600 000 actions. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans. La période d'acquisition des options est de 18 mois, à raison de 15 % par trimestre, à l'exception de 10 % lors de l'attribution. Pour ce qui est des options attribuées aux consultants fournissant des services de relations avec les investisseurs, elles pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie. Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 1er janvier	2 860 000	\$ 0,12	5 170 000	\$ 0,15
Attribuées	980 000	0,10	-	-
Expirées	-	-	(1 775 000)	0,19
Annulées	-	-	(535 000)	0,14
En circulation au 31 décembre	3 840 000	0,11	2 860 000	0,12
Exercibles au 31 décembre	3 399 000	0,12	2 860 000	0,12

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions aux 31 décembre 2018 et 2017:

Fourchette de prix	2018		2017	
	Options en circulation		Options en circulation	
\$	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (an)	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (an)
De 0,10 à 0,19	3 840 000	2,10	2 860 000	2,42

Le 19 février 2018, la Société a octroyé 980 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,10 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

9. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

9.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La juste valeur moyenne pondérée de 0,06 \$ des options attribuées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Prix de l'action à la date de l'attribution	0,075 \$
Dividende prévu	0 %
Volatilité prévue	122 %
Taux d'intérêt sans risque	2 %
Durée de vie prévue	5 ans
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,10 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de cinq ans. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 47 996 \$ de la charge de rémunération du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (7 776 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017) et porté au crédit du surplus d'apport.

10. CHARGES FINANCIÈRES ET PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
Produits d'intérêts provenant de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 245	5 674

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
Variation de la juste valeur des actions cotées	-	395
Intérêts sur dettes fournisseurs	2 152	-
Intérêts sur les avances d'un dirigeant	1 526	-
	3 678	395

11. RÉSULTAT PAR ACTION

En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription et les options, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les bons de souscription et les options en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 8.2 et 9.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2018 et 2017.

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2017	2017
Perte nette	(107 846) \$	(1 770 996) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	60 099 561	55 168 060
Perte nette de base et diluée par action ordinaire	(0,002) \$	(0,03) \$

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,7 % (26,8 % en 2017) présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit:

	2018	2017
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,7 % (26,8 % en 2017)	(42 690)	(474 627)
Ajustements pour les éléments suivants		
Paielements fondés sur des actions	12 815	2 084
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	41 684	189 436
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(52 040)	-
Variation du taux d'imposition	220	58 365
Autres dépenses non déductibles	148	(1 093)
Variation des différences temporaires non constatées	(12 177)	225 835
Produit d'impôt différé sur le résultat	<u>(52 040)</u>	<u>-</u>

Composantes importantes du produit d'impôt

Les composantes importantes du produit d'impôt se détaillent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaires	(29 727)	(473 636)
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	41 684	189 436
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(52 040)	-
Variation du taux d'imposition	220	58 365
Variation de l'effet fiscal des différences temporaires non constatées	(12 177)	225 835
Total du produit d'impôt différé	<u>(52 040)</u>	<u>-</u>

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, crédits d'impôt inutilisés et pertes fiscales ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires, crédits d'impôt inutilisés et pertes fiscales non comptabilisés suivants:

	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	-	(26 862)	26 862
Crédits d'impôt et droits remboursables à recevoir	-	26 862	(26 862)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		(52 040)	
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		<u>(52 040)</u>	

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2017
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	19 972	(19 972)	-
Crédits d'impôt et droits remboursables à recevoir	(19 972)	19 972	-
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		-	
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		-	

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées				
Actifs d'exploration et d'évaluation	10 557 127	13 311 725	10 712 848	11 467 777
Pertes autres qu'en capital	2 874 400	2 829 692	2 724 082	2 680 381
Pertes en capital	100 294	100 294	100 294	100 294
Frais d'émission d'actions	101 003	101 003	75 417	75 417
	<u>13 632 824</u>	<u>16 342 714</u>	<u>13 612 641</u>	<u>14 323 869</u>

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2026	154 704	134 285
2027	223 465	216 912
2028	360 430	355 498
2029	310 138	307 026
2030	451 164	446 565
2031	409 826	408 612
2032	167 704	166 572
2033	146 574	146 218
2034	112 640	112 306
2035	99 490	98 713
2036	148 935	148 935
2037	139 012	138 739
2038	150 318	149 311
	<u>2 874 400</u>	<u>2 829 692</u>

Des pertes en capital cumulées de 200 588 \$ (200 588 \$ en 2017) peuvent être appliquées en réduction de futurs gains en capital imposables et peuvent être reportées sur une période indéterminée.

La société dispose de crédits d'impôt à l'investissement de 771 293 \$ qui ne sont pas constatés. Ces crédits peuvent être utilisés afin de réduire les impôts à payer fédéral et expirent à différentes dates entre 2027 et 2033.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

13. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	12 567	(12 485)
Frais payés d'avance	(1 937)	(350)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	5 689	(780)
	<u>16 319</u>	<u>(13 615)</u>

Les opérations non monétaires de l'état de la situation financière sont les suivantes:

	2018	2017
	\$	\$
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir crédités (débités) aux actifs d'exploration et d'évaluation	263 122	(1 649)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation	75 135	23 526
Bons de souscription inclus dans les frais d'émission d'actions	12 600	-

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société liée et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

14.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont la présidente, le chef des finances, le vice-président exploration ainsi que les administrateurs de la Société. La rémunération des principaux dirigeants est constituée des éléments suivants:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires incluant les primes et avantages	220 833	245 349
Charges sociales	13 755	14 665
Total des avantages à court terme du personnel	<u>234 588</u>	<u>260 014</u>
Honoraires de consultation	29 627	30 050
Paielements fondés sur des actions	43 587	7 599
Total de la rémunération	<u>307 802</u>	<u>297 663</u>

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, une société au sein de laquelle un administrateur est propriétaire a facturé des honoraires de 31 566 \$ comptabilisés aux actifs d'exploration et d'évaluation (15 505 \$ au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, un dirigeant a fait des avances à la société. Ces avances portaient intérêt à des taux variant entre 2,99 % et 7,95 %, soit les taux assumés par ce dirigeant auprès d'institutions bancaires. Les intérêts payés à ce dirigeant ont totalisé 1 526 \$ au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2018, ces avances ont été remboursées.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

15. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

1. Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
2. Augmenter la valeur des actifs de la Société; et
3. Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 8.1 et 17.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

16. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. La Société ne négocie pas d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après:

16.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière:

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	561 183	376 296

Le risque de crédit de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

16.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de propriétés minières au moyen de financements privés et de financements accréditifs.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris le paiement d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société:

	31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
Moins de six mois	92 562	32 093
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir de la Société excèdent les besoins courants en sorties de trésorerie.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Aux 31 décembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

17. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes:

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Au cours de la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2018, la Société a reçu un montant de 695 303 \$ (156 120 \$ au 31 décembre 2017) à la suite d'un placement accréditif pour lequel elle renoncera aux déductions fiscales, au profit des investisseurs. La direction est tenue de remplir ses engagements dans le délai prévu de un an à compter de la date de renonciation. Le solde du montant de ce financement accréditif non dépensé au 31 décembre 2018 est de 695 303 \$ et cette somme doit être dépensée avant le 31 décembre 2019.

19. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 31 janvier 2019, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé accréditif sans l'entremise de courtier auprès de souscripteurs. Un montant de 193 950 \$ a été souscrit lors de cette clôture comprenant 2 983 846 actions accréditatives au prix de 0,065 \$ l'action. Une somme de 193 950 \$ a été allouée au capital-actions.